



# COMMUNE DE SAINT-RÈGLE

## BULLETIN MUNICIPAL

### EDITORIAL

Chères habitantes, chers habitants,  
 Au seuil de cette nouvelle année, c'est avec une sincère bienveillance que je vous adresse, au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour 2025. Que cette année vous apporte santé, sérénité et épanouissement dans tous les aspects de votre vie.

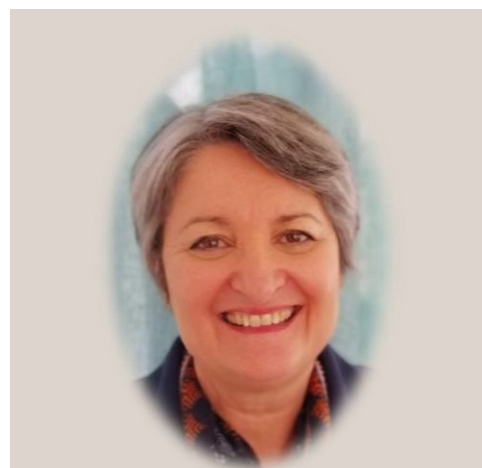
L'année écoulée a été marquée par des défis, mais aussi par des réussites et des moments précieux. Chaque nouvelle année est une occasion de se projeter vers l'avenir avec confiance et détermination.

L'année 2025 apportera son lot de changements et d'opportunités pour notre commune. Nous continuerons à travailler pour améliorer notre cadre de vie et accompagner les projets qui façonneront l'avenir de notre territoire.

Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de l'optimisme, du renouveau et de la réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

Bonne et heureuse année à toutes et tous !

*Christine Fauquet*



----- Christine FAUQUET,  
 Conseillère Regionale,  
 Maire de Saint-Règle

**MAIRIE - 2 PLACE SAINT-LOUIS**

Tél. : 02 47 57 41 21

Mail : [mairie@saint-regle.fr](mailto:mairie@saint-regle.fr)

Site internet :

<https://www.mairiesaintregle.fr/>

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h00 - 17h00

Mercredi : 10h00 - 12h00

Jeudi : 17h00 - 19h00



Directrice de publication :  
 Christine FAUQUET

# SMICTOM d'Amboise,

## Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Le 1<sup>er</sup> site internet du SMICTOM est en ligne depuis le début de l'année : <https://www.smictom-amboise.fr/>

Vous y trouverez :

- › Le nouveau calendrier de collecte 2025
- › Des informations relatives au projet de prévention et réduction des déchets porté par le syndicat
- › Des informations relatives aux bons gestes de tri.
- › Un onglet dédié aux démarches en ligne

Les calendriers de collecte 2025 ont été distribués dans vos boîtes aux lettres en fin d'année 2024. En cas de besoin, des exemplaires supplémentaires sont à votre disposition à la Mairie.



**SMICTOM**  
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES

notre mission, notre avenir

**Communes du Smictom d'Amboise**  
hors villes d'Amboise, Château-Renault et gros producteurs  
(habitats collectifs et professionnels)

## Calendrier de collecte 2025



Flashez ce QRcode pour accéder au nouveau site internet du Smictom d'Amboise (hors facturation)

**NOUVEAU SITE INTERNET !**  
À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, retrouvez-nous sur : [www.smictom-amboise.fr](http://www.smictom-amboise.fr)  
Bons gestes du tri, actualités et informations de toutes nos collectes par commune.  
Pour tous vos déchets nous avons une solution !



**VOS 2 BACS COLLECTÉS LE MÊME JOUR TOUS LES 15 JOURS**

**Un doute, une question ?** (hors facturation)  
SMICTOM d'Amboise  
tél. 02 47 23 47 66 – [contact@smictom-amboise.fr](mailto:contact@smictom-amboise.fr)  
10 rue Jules Hiron 37530 Nazelles-Négron  
Suivez-nous sur [f Smictom d'Amboise](https://www.facebook.com/SmictomdAmboise)

**Pour toute information sur la facturation, contactez votre Communauté de communes**

  
VAL D'AMBOISE  
tél. 02 47 23 47 44

  
AUTOUR DE CHERBOURG  
tél. 02 47 23 58 63

  
CASTELRENAUDAIS  
tél. 02 47 29 57 40

**Nos partenaires éco-organismes**







**ecosystem CITEO Re\_fashion écominéro**

**France services**  
Un service communautaire

**& Pep'it Lab**  
La numérique pour tous

**VIENNENT À LA RENCONTRE DES HABITANTS**

Démarches administratives en ligne  
et aide au numérique  
dans votre commune !

**GRATUIT - SANS RDV**



**ST-RÈGLE**

20 janvier, 18 mars, 29 avril et 26 mai 2025

14h - 16h30 | Salle des mariages

CONTACT

FRANCE SERVICES VAL D'AMBOISE  
22 place Richelieu 37400 Amboise  
02 42 20 20 50 - [franceservices@cc-valdamboise.fr](mailto:franceservices@cc-valdamboise.fr)  
[www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr)



**France services &**

**Pep'it Lab**

viennent à la rencontre  
des habitants de Saint-Règle  
de 14h à 16h30

Salle des mariages les :

- › 18 mars 2025
- › 29 avril 2025
- › 26 mai 2025

# Recensement de la population 2025

Du 16 janvier au 15 février

Tous les 5 ans, notre Commune réalise le recensement de sa population. Cette année, l'unique agent recenseur qui intervient sur notre Commune est M. IVAI Ludovic.

**Répondre au recensement, c'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**Le recensement, c'est encore plus simple sur Internet !**

Des codes vous ont été remis pour vous recenser depuis le 16 janvier 2025.

**C'est sûr !**

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Pour en savoir plus : vous pouvez consulter le site internet : [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)



----- Ludovic IVAI,  
Agent recenseur de Saint-Règle

**LE RECENSEMENT  
DE LA POPULATION  
EST GRATUIT !**



## Recensement citoyen des jeunes de 16 ans

### QUAND FAUT-IL FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

### COMMENT FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?

Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile avec les documents suivants :

- > Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- > Livret de famille à jour
- > Un justificatif de domicile



**C'EST OBLIGATOIRE**

La Mairie vous remet votre attestation de recensement dès que celle-ci est signée par le Maire.



**EST-IL OBLIGATOIRE DE FAIRE LE RECENSEMENT CITOYEN ?**

Oui, car après avoir fait votre recensement citoyen :

- › Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- › Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.
- › Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18<sup>ème</sup> anniversaire et pourrez alors voter.

À savoir : vous ne pouvez pas obtenir de duplicata, donc ce document est à conserver précieusement !

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site [service-public.fr](http://service-public.fr) à la rubrique [recensement citoyen](#).



A l'occasion de son 100<sup>ème</sup> anniversaire, les élus de Saint-Règle ont offert à **Marthe SERREAU** un bouquet de fleurs au nom de tous les Saint-Réglois.

## Salle polyvalente communale

### Tarifs 2025

applicables à compter du 01/01/2025 pour les conventions signées à partir du 01/12/2024

TARIFS habitants, élus ou agents de la commune	Forfait du 01/05 au 30/09		Forfait du 01/10 au 30/04	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle polyvalente	150 €	250 €	170 €	280 €
Tables et bancs pour le jardin extérieur	0 € NB TABLES : ____ / 10 ; NB BANCS : ____ / 11			

TARIFS habitants ou associations HORS commune	Forfait du 01/05 au 30/09		Forfait du 01/10 au 30/04	
	1 jour en semaine	week-end	1 jour en semaine	week-end
Salle polyvalente	190 €	390 €	210 €	420 €
Tables et bancs pour le jardin extérieur	0 € NB TABLES : ____ / 10 ; NB BANCS : ____ / 11			

### Boîtes à livres adultes et enfants



Celles-ci sont disponibles au niveau de l'aire de jeux située à côté de la salle polyvalente.



### INFOS PRATIQUES

Votre Commune adhère à l'application PANNEAU POCKET qui permet de



recevoir directement sur votre smartphone les informations diffusées par la Mairie. Cette application est gratuite, ne collecte pas de données personnelles et prend très peu de place sur votre téléphone.